



ASSOCIATION
HENRI CAPITANT
DES AMIS DE LA CULTURE
JURIDIQUE FRANÇAISE

SÉMINAIRE

**Lieu : Université catholique d'Afrique centrale (Campus d'Ekounou),
Yaoundé, 13 et 14 juin 2012**

LE TEMPS ET L'APPLICATION DU DROIT DES AFFAIRES : REGARDS CROISÉS AFRO-EUROPÉENS

À l'initiative de l'Association pour l'Efficacité du Droit et de la Justice dans l'espace de l'OHADA, en partenariat avec l'Association Henri Capitant des amis de la culture juridique romaniste et en association avec la Fédération Camerounaise des Clubs OHADA (FCCO), ce colloque est organisé en vue de mettre en lumière l'impact significatif du temps sur la formation, l'exécution et la consolidation des relations d'affaires. À l'aube de l'insertion effective du droit de l'OHADA en République Démocratique du Congo, le facteur temps doit être pris en compte par le législateur de l'OHADA, les autorités nationales et les acteurs professionnels appelés à le mettre en œuvre.

Pour rassurer les investisseurs et faire de l'Afrique un pôle de développement, les pères fondateurs de l'OHADA ont fait le choix, le 17 octobre 1993, de miser sur une harmonisation spatiale du droit des activités économiques en Afrique subsaharienne et dans l'océan indien. Cette option présente de nombreux avantages que la pratique confirme de jour en jour. La dimension temporelle de l'application du droit des affaires semble cependant n'avoir pas été suffisamment prise en compte.

S'inscrivant dans une perspective pratique et comparatiste, le présent séminaire qui réunira universitaires, praticiens et opérateurs économiques, se donne alors pour objectifs, de :

- démontrer l'apport de l'OHADA à la sécurité juridique et à la prévisibilité de la règle de droit ;
- mettre en évidence l'influence du facteur temps sur l'attractivité économique d'un système juridique au regard des préoccupations et des stratégies industrielles des investisseurs;

- mettre en évidence l'influence du coût des pratiques juridictionnelles dans le choix industriel des investisseurs ;
- montrer que la réduction des lenteurs administratives et judiciaires est l'une des conditions nécessaires de la migration des acteurs du secteur informel vers le secteur formel de l'économie ;
- dégager, au regard du facteur temps, les pistes de solutions indispensables à l'attractivité économique des territoires des États de l'espace de l'OHADA.

PROGRAMME DU SÉMINAIRE

Mercredi 13 juin 2012

9h00 : Allocutions d'ouverture

- Allocution de bienvenue du Président de l'AEDJ
- Allocution du Président Général de la Fédération Camerounaise des Clubs OHADA
- Allocution du Président du comité camerounais de l'Association Henri Capitant

9h30 : **Table ronde 1 : La gestion du temps dans la conclusion du contrat d'affaires dans l'espace de l'OHADA, animée par le Professeur François ANOUKAHA, Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Dschang.**

Intervenants:

Professeur Grégoire JIOGUE, Coordonnateur du Master 2 droit privé, Université de Yaoundé 2

Professeur Robert NEMEDEU, Coordonnateur du Master en gestion du patrimoine à l'Université de Yaoundé 2

M. Christian POUT, Directeur général ECAM (Entreprise du Cameroun)

Débats

Pause-café

11h00 : Constitution des groupes de travail en ateliers

11h15 : Trois ateliers en parallèle sur les différents axes thématiques de la table ronde 1

- Atelier 1 : Les clauses de maîtrise du temps dans la formation des contrats d'affaires en droit de l'OHADA et en droit français, animé par le Professeur Alain KENMOGNE SIMO, FSJP, Université de Yaoundé 2 et par un membre de l'association Henri Capitant
- Atelier 2 : La bonne foi et la période précontractuelle en droit de l'OHADA et en droit français, animé par le Professeur Yvette KALIEU et par un membre de l'Association Henri Capitant

- Atelier 3 : La gestion du temps dans la création d'entreprises : aspects du droit de l'OHADA et pratique camerounaise, M. Justin MELONG, Adhérent de l'AEDJ, Juriste/Formateur National, ERSUMA, Porto-Novo-Benin, Université de BUEA

13h00 : Pause déjeuner

14h30 : Table ronde 2 : L'influence du changement de temps sur l'exécution des contrats d'affaires, animé par M. Henri Désiré MODI KOKO, Doyen de la FSJP de l'Université de Douala.

Intervenants :

Me ABDOUL BAGUI Kari, Avocat au Barreau du Cameroun

Professeur Pierre Etienne KENFACK, Professeur à l'Université de Yaoundé 2

Dr René NJEUFACK TEMGOUA, Chargé de cours à l'Université de Dschang

Débats

15h45 : Pause

16h00 : Trois ateliers en parallèle sur les axes thématiques de la table ronde 2

- Atelier 1 : La gestion du temps et l'utilisation des TIC dans la sécurisation des relations d'affaires : l'horodatage et ses relations avec la signature électronique, animé par Me Thierry PIETTE-COUDOL, Avocat au Barreau de Paris et M. Jean-Claude MONNIER, ingénieur spécialiste de la dématérialisation des procédures et des documents."
- Atelier 2 : La gestion du temps et la réalisation des sûretés souscrites pour les besoins de l'activité commerciale, Me Pierre BOUBOU, Avocat au Barreau du Cameroun
- Atelier 3 : La gestion du temps dans le recouvrement des créances commerciales devant les tribunaux, M. Alexis NDZUENKEU, Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance hors classe de Yaoundé centre administratif

Cocktail

Jeudi 14 juin 2012

9h00 : Table ronde : La prise en compte du temps dans l'articulation des stratégies de réalisation juridictionnelle des droits, animé Professeur Robert NEMEDEU, Coordonnateur du Master en gestion du patrimoine à l'Université de Yaoundé 2

Intervenants :

M. Jules Raymond BILLONG, Magistrat, Président des Tribunaux de Première et de Grande instance de Mbouda

Me Romain BATAJON, Avocat au Barreau de Paris et de Kinshasa

Me Jean Blaise ETOUA, Avocat au Barreau du Cameroun

Débats

10h45 : Pause

11h15 : Trois ateliers en parallèle sur les axes thématiques de la table ronde 3

- Atelier 1 : Former à la prévention des difficultés liées aux incidents dans les procédures de saisie mobilière initiées à l'encontre des entreprises, Dr Henri TCHANTCHOU, Procureur de la République près le TGI de Fouban,
- Atelier 2 : La maîtrise du temps dans la gestion des difficultés des entreprises, Dr Roger SOCKENG, Magistrat, Vice-Président à la Cour d'appel du Littoral (Douala)
- Atelier 3 : Former à l'évitement des lenteurs judiciaires, par le recours aux techniques alternatives de règlement des litiges commerciaux, Dr Ousmanou SADJO, Président de la CADEV

13h00 : Pause-déjeuner

14h30 : La prise en compte du temps dans les procédures devant les Cours suprêmes.

- Le facteur temps dans le pourvoi devant la CCJA, Dr Ibrahim NDAM, Chargé de cours, Université de Yaoundé II
- La prise en compte du temps dans le contentieux des assurances, Dr René NJEUFACK, Chargé de cours à l'Université de Dschang

Débats

15h15 : Restitution des rapports des ateliers par les rapporteurs

16h30 : Pause

16h45 : Synthèse générale des travaux présentée par le Professeur Jean Marie TCHAKOUA, Professeur à la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Yaoundé

17h30 : Mots de clôture

- Professeur Roger MASAMBA MAKELA, Président de la Commission nationale OHADA/RDC, Doyen de la Faculté de Droit de l'Université Protestante au Congo

19h00 : Diner

Coordination Scientifique du séminaire : Professeur Jean Marie TCHAKOUA